

ville de Dieppe

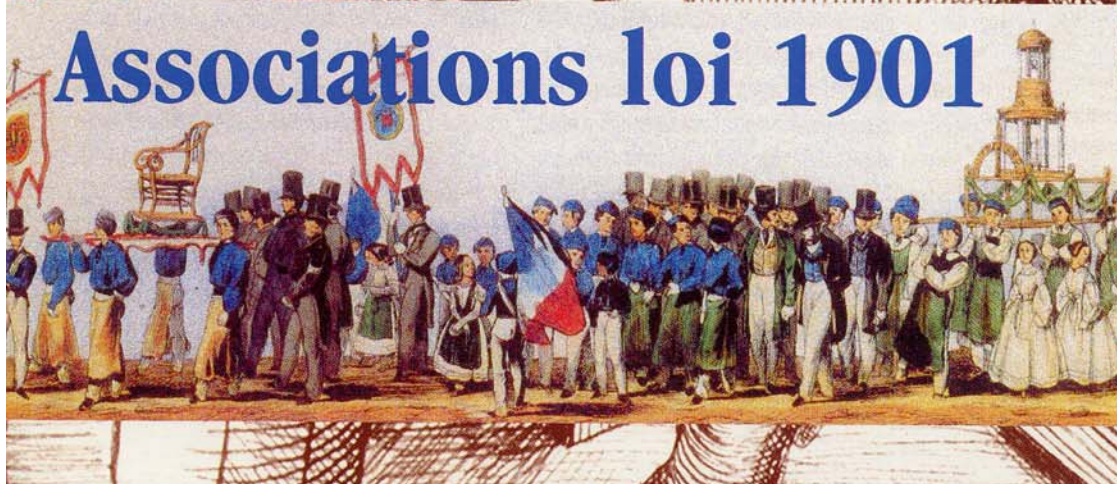
QUIQUENGRONGNE

juin 2001 - Numéro 25

Publication du Fonds ancien & local de la médiathèque Jean-Renoir

Le manuscrit du Pollet

Associations loi 1901



Un creuset pour la démocratie

Centenaire de la loi de 1901 sur les associations

Olivier Poulet

Le premier juillet 1901 voit la naissance de la loi sur les associations. Dieppe en compte déjà certaines qui ne datent pas d'hier, comme le prouve ce décret du 2 novembre 1810, retrouvé à la sous-préfecture, annonçant la création de « La Communauté des Religieuses Augustines Hospitalières de la Miséricorde de Jésus ».

(Titre I Article 1 de la loi du 1er juillet 1901.) « L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices »

Il n'est pas inutile de rappeler les premiers mots de la loi qui transcende les activités bénévoles des membres de plus de 800 000 associations françaises. Plus de 78 % de la population se sent concernée de près ou de loin par le milieu associatif.

Les associations ne datent pas d'hier. On connaît dès l'Antiquité des associations d'entraide qui collectent des fonds de ressources en cas d'accident, les « colegia » d'artisans romains. Après la chute de l'Empire Romain, les confréries religieuses foisonnent et donneront naissance plus tard aux premières corporations. Celles-ci connaîtront leur âge d'or aux XVI^e et XVII^e siècles. Mais la monarchie voit d'un mauvais œil ces espaces de liberté. Toute création, modification, dissolution doit être soumise au roi.

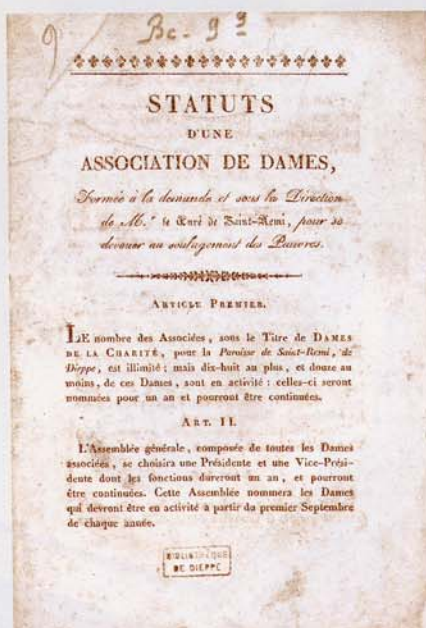
En 1789, au moment de la rédaction des cahiers de doléances du Tiers Etat, on compte, à Dieppe, vingt et une corporations d'Arts et Métiers et six corporations d'Arts Libéraux.

Si la Révolution Française reconnaît en droit le principe de la liberté d'association par la loi du 21 août 1790 et décret des 13-14 novembre 1790 « *Les citoyens ont le droit de s'assembler paisiblement et de former entre eux des sociétés libres* », les avancées restent timides. La loi *Le Chapelier* du 14 juin 1791 interdit même toute association de métier, qu'elle soit patronale ou ouvrière. On garde en mémoire le rôle trop rigide des corporations avec leurs privilèges notamment la levée d'impôts. Cela n'empêche pas l'émergence de nombreux clubs ou sociétés telle la *Société populaire de Dieppe*, la *Société des amis de la constitution*.

La liberté d'association va connaître des heures sombres sous le Premier Empire.

Les associations relèveront directement du code pénal: « *Nulle association de plus de 20 personnes [...] ne pourra se former qu'avec l'agrément du Gouvernement et sous les conditions qu'il plaira à l'autorité publique d'imposer à la société* » (Article 291). Cet article sera appliqué jusqu'à la loi du 1^{er} juillet 1901 dont Pierre Waldeck Rousseau est le père fondateur.

Sous la 1^{re} République, la Constitution de 1848 garantit le droit de réunion et d'association, bien vite remis en cause



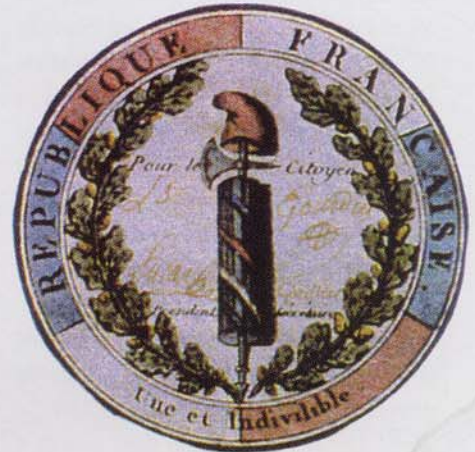
sous le Second Empire. Celui-ci est pourtant contraint d'accepter les réunions publiques en 1867.

Coopératives et associations ouvrières se développent dans le dernier tiers du XIX^e siècle (Rappelons que c'est en 1864 qu'est créée l'Association internationale des travailleurs I^{ère} Internationale), malgré la répression après l'écrasement de la Commune de Paris.

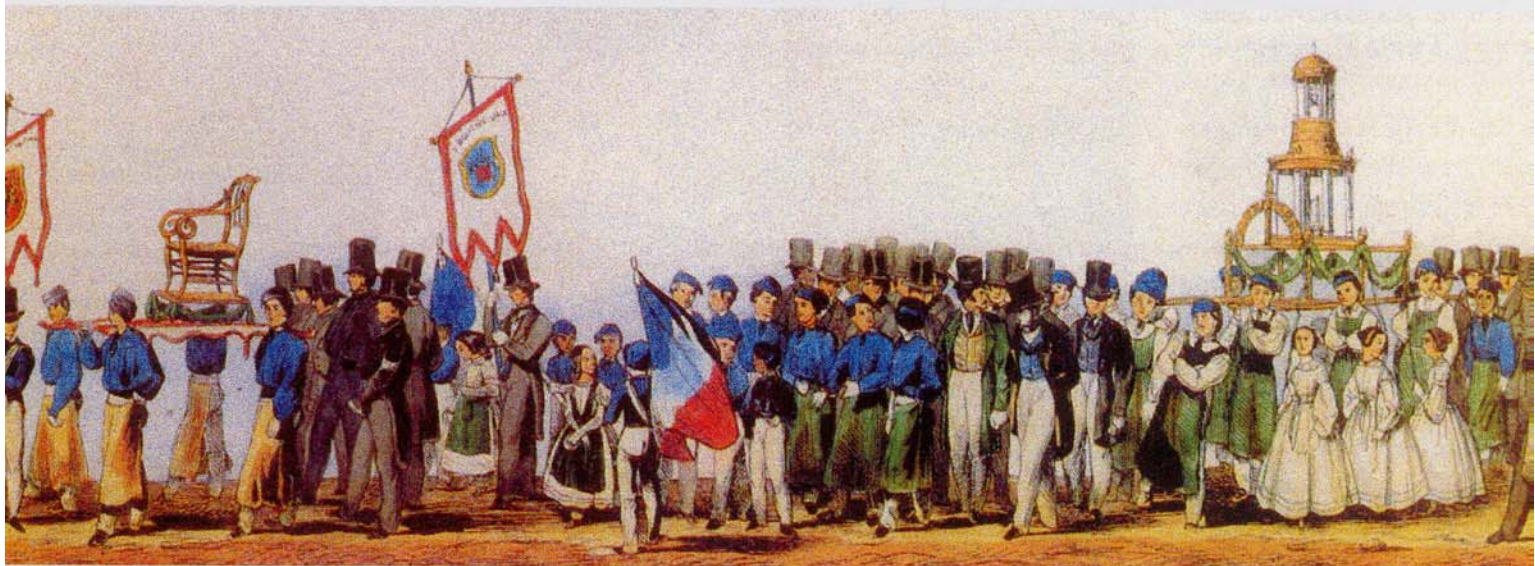
En 1884, la liberté syndicale est reconnue. Commence alors une longue bataille pour obtenir le vote d'un texte légiférant sur le droit d'association.

Plusieurs dizaines de projets seront nécessaires pour aboutir au vote de la loi du 1^{er} juillet 1901 dont nous fêtons le centenaire.

Avec la loi de séparation des églises et de l'Etat de 1905, la loi dite *Waldeck-Rousseau* participe à la laïcisation de la société française. En libéralisant le droit



Recto-verso d'un emblème du Comité révolutionnaire de Dieppe. Société populaire. Château Musée de Dieppe.



de s'associer, la vie collective ne se limite plus à la vie communautaire religieuse. Par ses activités et ses finalités elle permet d'accéder à l'intérêt général et devient le creuset de la démocratie.

Pierre Waldeck Rousseau

Pierre, Marie, René, Ernest Valdeck Rousseau naît à Nantes, le 2 décembre 1846, de René Valdeck Rousseau et Marguerite Ernestine Guimard. Son père, René Valdec Rousseau (1809-1882), qui prit le nom de Waldeck Rousseau, était avocat à Nantes, militant républicain, mutualiste et associatif. En 1848, alors que son fils Pierre n'a que deux ans, il

Maîtres et apprentis défilent ensemble dans le cortège industriel de Strasbourg le 25 juin 1840. On y voit l'association de fabricants de chaises, suivie de celle des tourneurs avec leurs bannières. Lithographie. Paris. Musée des Arts et traditions populaires.

